

Baromètre 2026 de l'attractivité 2026 du Leem :

**Accès aux traitements, progrès thérapeutique, attractivité de la France :
reprendre l'avantage ou décrocher ?**

Dans un contexte de compétition mondiale toujours plus intense et incertain, le diagnostic est clair : si la France conserve des atouts solides pour l'écosystème du médicament, elle perd progressivement du terrain face à des pays qui avancent plus vite et de manière plus volontariste. Cette dynamique, que révèle *le Baromètre 2026 de l'attractivité de la France pour l'industrie pharmaceutique*, se traduit concrètement par des retards d'accès aux innovations pour les patients et une moindre attractivité pour la recherche clinique. Alors que l'année qui s'ouvre sera charnière pour le dialogue entre les industriels et les pouvoirs publics, le Leem appelle à faire des prochains mois qui nous séparent de la présidentielle 2027 des mois « utiles ».

« Dans une compétition mondiale qui s'accélère, notre seule boussole doit être celle du progrès pour les patients. Stagner, face aux autres pays qui investissent, c'est reculer. La France doit créer sans attendre les conditions d'un sursaut. » déclare Jean-François Brochard, Président du Leem.

France : une stabilité trompeuse dans la compétition mondiale

Le baromètre 2026 souligne la solidité des **fondamentaux de l'industrie pharmaceutique en France**, avec une stabilité de l'emploi, de l'empreinte R&D, de la production et de l'accès global aux traitements, ainsi que des améliorations notables dans la gestion des ruptures d'approvisionnement. Pourtant la **France ne progresse pas au rythme des pays comparables en Europe**, qui déploient des politiques plus rapides et plus lisibles.

Le constat est particulièrement marquant sur l'accès aux nouveaux traitements. **Le coût de l'inaction est immédiat : les innovations arrivent ailleurs en premier.** Aujourd'hui, **60 % des nouveaux médicaments sont accessibles et remboursables en France, contre 93 % en Allemagne**, et le délai d'accès atteint **520 jours en médiane, contre 56 jours outre-Rhin**. Ces écarts s'expliquent par la longueur des négociations économiques et une reconnaissance insuffisante de la valeur de l'innovation. Cet accès plus tardif à l'innovation pénalise directement les patients.

Le dispositif de l'accès précoce permet un accès plus rapide aux médicaments innovants, mais moins d'un médicament sur deux a fait l'objet d'une demande d'accès précoce en 2025.

La compétition s'accélère également en matière de recherche clinique et de production. Alors que **63 % des essais sont désormais réalisés en Asie**, l'Europe n'en capte plus que 20 %, signe d'un déplacement rapide des investissements. La capacité à initier rapidement les essais est devenue un critère déterminant d'attractivité.

Sans attractivité, il ne peut y avoir ni accélération de la recherche, ni souveraineté sanitaire durable.

Un impératif : agir dans les 10 prochains mois

Face à ce constat, **et pour sortir de la dissonance entre ambition et réalité**, le Leem appelle à des mesures **rapides, concrètes et activables dans les prochains mois** :

1. Assurer un accès rapide et efficace aux nouveaux médicaments : cela passe par **accélérer les négociations de prix/remboursement, lever les blocages sur les médicaments orphelins et innovants, consolider les dispositifs d'accès précoce, et garantir la cohérence des évaluations.**
2. Inscrire la recherche clinique dans une dynamique nouvelle : **déployer un fast-track national et européen, simplifier et décentraliser les essais** (opérationnaliser la PJJ simplification), **former utilisateurs et évaluateurs aux nouvelles méthodologies, mieux intégrer l'investissement en R&D dans les prix**, c'est le plan flash que propose le Leem.
3. Rendre le cadre économique soutenable et lisible : **en renforçant la cohérence des prix en Europe, en supprimant la clause de sauvegarde, en levant les blocages au déremboursement afin d'éviter les arrêts de commercialisation, en mettant fin aux baisses de prix non justifiées pour donner de la prévisibilité aux industriels.**

La négociation en cours autour de l'accord-cadre entre le CEPS et les entreprises du médicament constitue un vecteur clé à court terme pour restaurer la reconnaissance de la valeur du médicament, garantir la viabilité des produits matures, et accélérer l'accès des patients aux innovations. Avec un signal attendu dès maintenant : mettre fin aux campagnes annuelles de baisses de prix.

“Nos propositions et solutions pour soutenir l'attractivité de notre secteur sont désormais connues de tous. », souligne Jean-François Brochard. « L'enjeu est de reconnaître collectivement que le médicament est une chance pour les Français, pour le système de santé, pour le dynamisme économique, et qu'il est donc crucial de valoriser ce levier clé de nos politiques publiques si l'on veut garantir l'accès des patients à l'innovation, préserver la compétitivité industrielle et renforcer la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe ».

Contacts presse : Virginie PAUTRE - 06 31 86 82 70 - vpautre@leem.org ; Julien GOUGEROT – 06 08 97 50 49 – jgougerot@leem.org

Direction de la communication : Stéphanie BOU - 06 60 46 23 08 - sbou@leem.org